EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 septembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf septembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 septembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Luc BLANC à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Fabienne MONTEL**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Dominique ADENOT arrive pendant la présentation de la question n°1.
Madame Sylviane TARDIEU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES).
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation de la question n°4.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Cécile AUDET.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.
Madame Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Monsieur Grégory BERNARD.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.

Rapport N° 13

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER KESSLER / RABANESSE PREMIERE PHASE

L'axe 8 du programme opérationnel du FEDER (fonds européen de développement économique et régional) est consacré notamment, à l'amélioration de l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés.

En application de ces dispositions, plusieurs orientations ont été dégagées par l'axe 5 du projet de développement urbain intégré (PDUI) de Clermont Auvergne Métropole, comme l'objectif de « *redonner de la qualité de ville* », ou encore «*faire du territoire un laboratoire pour les espaces mutables : reconquérir et réhabiliter un site à l'abandon représentant un gisement de foncier important susceptible d'accueillir de nouvelles fonctions résidentielles ».*

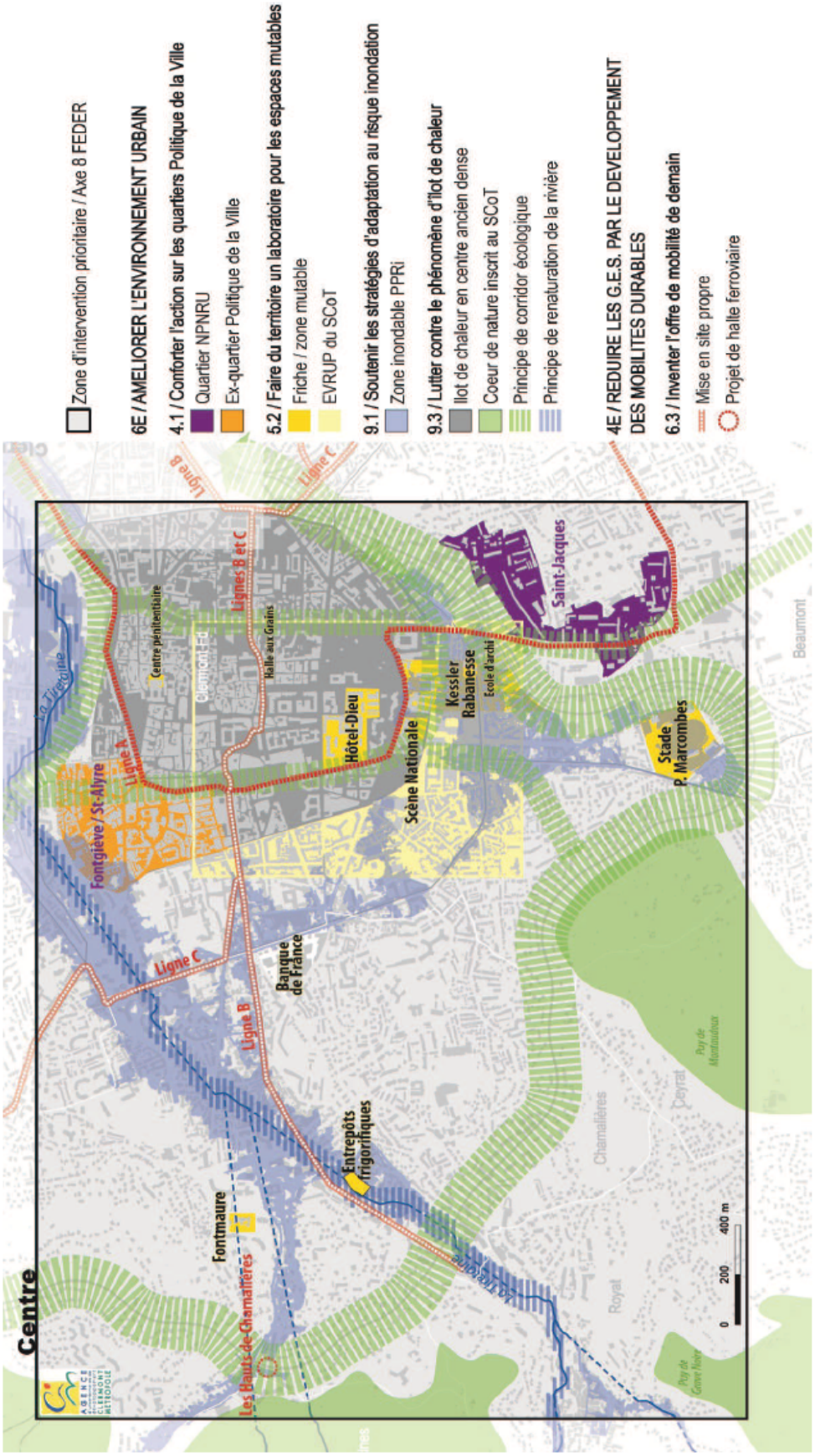
Le quartier Kessler / Rabanesse, situé à la proximité du cœur de ville, des différents lieux d'enseignement supérieur et du CROUS, est central pour le développement de la métropole clermontoise.

Il est identifié dans la zone prioritaire « Centre » et s'inscrit pleinement dans ces orientations.

C'est pour cette raison que Clermont Auvergne Métropole a émis un avis favorable quant à l'opportunité de déposer ce dossier auprès du Conseil régional qui instruit les demandes de FEDER.

Il faut savoir que la Communauté urbaine est chargée d'opérer une pré-sélection des dossiers, avant leur instruction par le pôle FEDER. Le FEDER peut financer tant les dépenses d'investissement que les frais d'ingénierie sur les opérations.

Zone d'intervention « Centre »



Territoire stratégique et zone d'intervention prioritaire Centre
PDUI de Clermont Auvergne Métropole.

Conception : Agence d'Urbanisme Clermont Métropole 2015

Historique du projet

Le projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville a pour ambition de donner une identité forte à cet espace de 4 hectares, qui sera demain le « quartier latin » du territoire. La conception du projet est finalisée, les marchés étant notifiés, les travaux sont engagés et devraient se terminer en 2018. En termes d'ambitions urbaines, la volonté municipale est d'en faire une matrice.

Mobilisée au début des années 2000 au sein du concours international d'architecture et d'urbanisme « Europan VI » sur la thématique « *Entre-villes, dynamiques architecturales et urbanités nouvelles* », la Ville a retenu le projet lauréat d'Atelier de Ville en Ville de l'architecte Christophe Boyadjan, « *Le troisième voyage des Dômes* ».

De 2004 à 2013, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), la municipalité a nourri une stratégie de développement du quartier autour de la construction de logements, de la piétonisation de la rue Kessler et de l'aménagement d'un espace public central au droit de l'École Supérieur d'Art de Clermont Métropole (ESACM). Cependant au fil des études, de nombreuses obligations, dont le coût des fouilles archéologiques à porter, estimé à environ 3,5 millions d'euros, sont venues compromettre le bien fondé de la procédure ZAC. La procédure a donc été abandonnée en 2013.

En 2014, la nouvelle équipe municipale a souhaité redonner vie au projet tout en conservant sa philosophie. Cette nouvelle dynamique a permis de faire émerger un projet qui se décomposera en deux phases, l'une centrée sur l'ESACM et l'autre à proximité du CROUS.

Programme d'aménagement

Le schéma directeur de l'opération prévoit donc 2 phases de travaux qui permettront de requalifier le secteur nord et le secteur sud du quartier. Les travaux de la première phase, ont démarré en janvier 2017 et devraient se terminer en septembre 2018. Les travaux de la seconde phase, dont le projet ne fait pas l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Union Européenne ce jour, n'a pas encore de calendrier défini.

La nature en ville est un axe fort du projet. Le long de la rue Kessler piétonnisée, huit grandes fosses de plantation seront aménagées. Des arbres seront plantés dans de larges fosses végétalisées sur la rue Kessler ainsi que des arbres fruitiers dans le square Jean Jaurès et le jardin du Château Rabanesse (édifice inscrit), qui créeront un verger urbain d'environ 1250 m².

Le réaménagement du square Jean Jaurès réalisé pour répondre dans le cadre du projet de requalification du quartier Kessler Rabanesse, à la loi sur l'eau permettra de planter 7 pommiers de variétés locales différentes (coquette d'Auvergne, ...).

L'ensemble de ces aménagements formera une coulée verte reliant le jardin Lecoq et les espaces verts jouxtant la piscine Coubertin.

L'éclairage public qui sera mis en place à l'occasion de la réfection de ce quartier se basera sur des systèmes performants, capitalisant la première expérience de télégestion soutenue par la convention initiale TEP-CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte, appel à projets se situant dans la continuité de la loi relative à la transition énergétique).

La voie piétonne Kessler sera partagée avec des transports en commun. Il est donc nécessaire d'avoir un éclairage uniforme qui permette une bonne lisibilité de l'espace. Les éclairages seront plus ciblés et produiront moins de pollution lumineuse. Enfin les aménagements permettront de faciliter les modes de déplacement doux. La rue Kessler sera réservée aux piétons, vélos et aux bus pour les transports en commun. Une place piétonne sera créée

au droit de l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) tout comme un cheminement dans le jardin du château Rabanesse.

Une nouvelle orientation pour cet espace mutable

Ce quartier, qui n'avait pas réellement changé depuis plus d'un demi-siècle, deviendra un nouveau pôle d'attractivité, à quelques centaines de mètres de l'hypercentre et des projets structurants tels que la requalification du site de l'Hôtel Dieu qui accueillera la future Grande Bibliothèque Communautaire, et la Scène Nationale qui ouvrira ses portes en 2019.

Il est à juste titre identifié parmi les 5 espaces de valorisation et de requalification urbaine prioritaire dans le SCOT du Grand-Clermont.

Le renouvellement de ce grand espace mutable contribuera à faire de ce quartier une véritable vitrine des ambitions du développement du territoire.

Cette opération met en évidence les efforts de la Ville de Clermont-Ferrand en matière d'aménagement urbain. Bien consciente de la raréfaction du foncier et de la nécessité de mieux s'adapter aux contraintes environnementales, la Municipalité repense la ville sur elle-même. La réappropriation des espaces délaissés, comme celui du quartier Kessler Rabanesse, s'inscrit dans une méthodologie opérationnelle de reconquête de ce foncier à l'état d'abandon. Ces espaces sont un levier pour accompagner les mutations urbaines et parvenir à un urbanisme qualitatif et durable, dense et respectueux de l'existant.

Il est à noter que la rue Rabanesse, requalifiée de manière plus classique, ne fait pas l'objet d'une demande de subvention.

Plan de financement

DEPENSES		
NATURE	**MONTANT HT**	
Maîtrise d'œuvre (AMO)	79 197	
Création des espaces verts	127 825	
Travaux relatifs à la rue Kessler et la Place	1 209 462	
TOTAL HT	**1 416 484**	
RESSOURCES		
ORIGINE	**MONTANT**	**%**
FEDER	849 891	60
TEP-CV	A déterminer	
Fonds propres	**566 593**	40
TOTAL	**1 416 484**	**100**

Échéancier de l'opération

Année	**Répartition des dépenses (en euros) en fonction du phasage de l'opération**
2016	19 923
2017	907 373
2018	489 188
Total général € HT	1 416 484

Au vu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'obtention de cette subvention auprès de l'Union européenne.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2017
Le Maire,

Olivier BIANCHI